

Guide d'entretien de votre logement



DANS VOTRE
LOGEMENT
**VOUS ÊTES
CHEZ VOUS**

Qui répare et entretient ?



Entrée et cuisine



Pièce à vivre



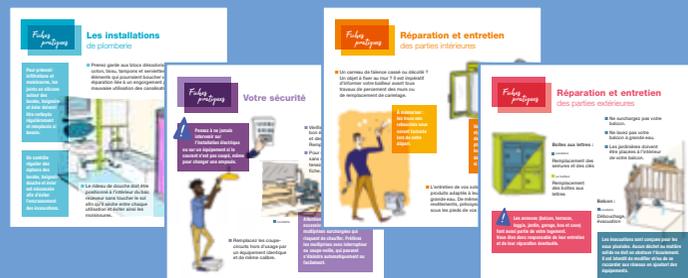
Salle de bains et WC



Espaces extérieurs

Comment entretenir et réparer ?

Des FICHES PRATIQUES à la fin de ce document pour vous simplifier la vie.



Ce guide pratique est le vôtre

Gardez-le précieusement, vous y trouverez des repères utiles pour l'entretien de votre logement. Outil de référence pour tout ce qui concerne les réparations et l'entretien courant de votre habitat, il traduit en termes clairs le décret n° 87-712 du 26 août 1987.

Rangé avec votre contrat de location, vous pourrez vous y reporter dès que des petits travaux d'entretien se font sentir ou qu'un grand ménage de printemps se prépare ! Vous réaliserez ainsi de sérieuses économies, vous renforcerez votre sécurité et améliorerez votre confort et votre qualité de vie.

Pratique, c'est un guide en deux parties

Partie 1

Qui répare et entretient ?

Entrée, cuisine, salle d'eau, pièce à vivre... le guide vous indique, pièce par pièce, équipement par équipement, si c'est à vous ou à votre bailleur de prendre en charge l'entretien et la réparation des différents éléments de votre logement.

Partie 2

Comment entretenir et réparer ?

En suivant les conseils délivrés par les fiches pratiques, vous ferez l'économie de lourdes réparations demandées lors de l'état des lieux de sortie, en cas de dégradations.



Pour plus de renseignements, votre équipe de proximité est à votre disposition. N'hésitez donc pas à vous rendre dans l'agence dont votre logement dépend.

Entrée et cuisine

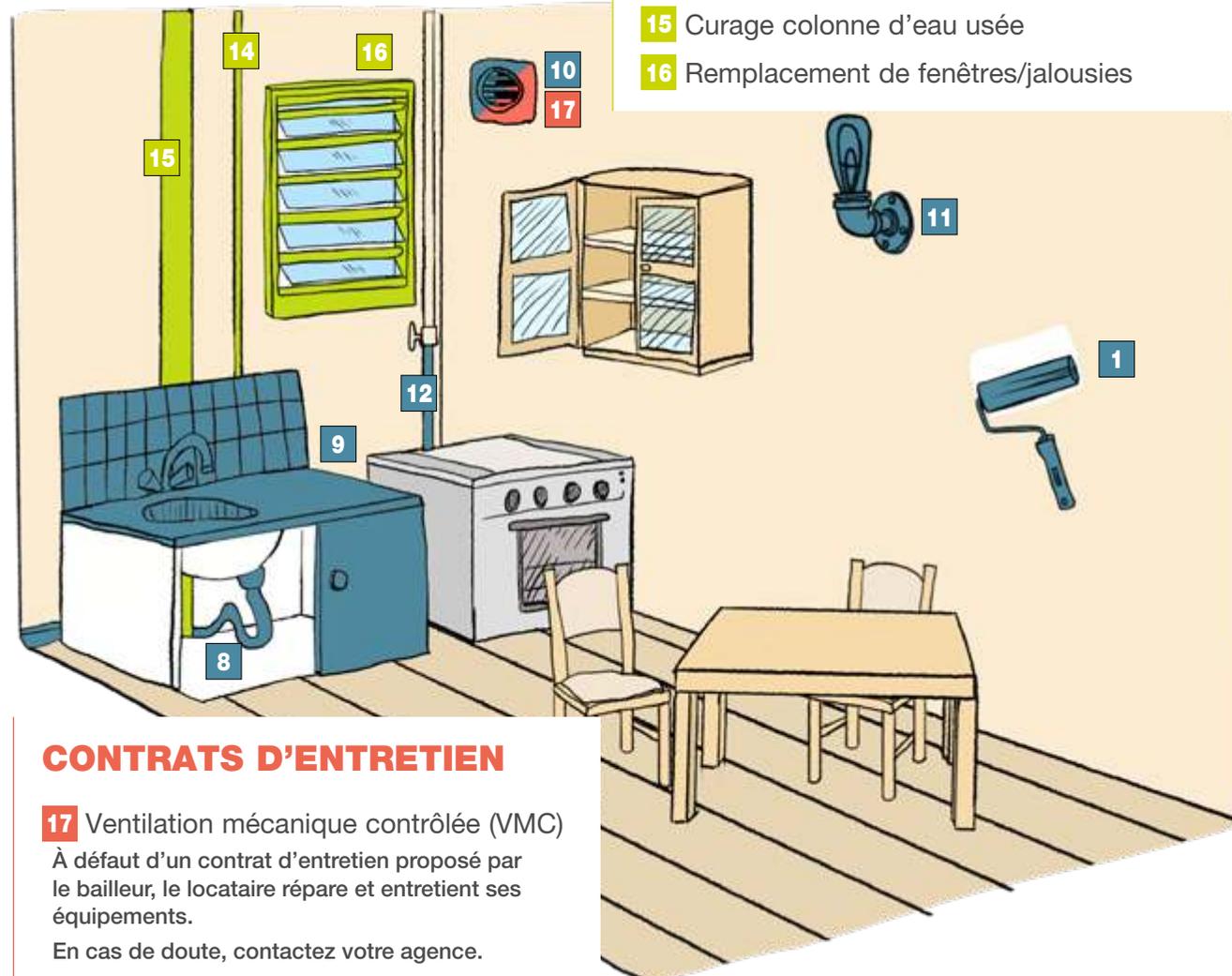
LOCATAIRE

- 1** Peinture murs et plafonds du logement : maintien en état de propreté, menus raccords de peinture, rebouchage de trous
- 2** Clés (portes et boîte aux lettres) et/ou badges et/ou télécommande de parking
- 3** Fusibles
- 4** Interphone intérieur ou visiophone
- 5** Porte : remplacement judas, numérotation porte, serrure, canon, poignée
- 6** Plinthes
- 7** Sol (parquet, dalles, linoléum ou carrelage) : entretien et pose de raccords
- 8** Siphon : débouchage et remplacement joint
- 9** Entretien de l'évier, de la robinetterie, du plan de travail et du meuble évier : faïence, joint, mitigeur, mélangeur, chaînette et flexible, remplacement des portes et graissage des charnières
- 10** Nettoyage et débouchage de la ventilation
- 11** Ampoules/douilles : entretien et remplacement
- 12** Flexible de gaz



LE BAILLEUR

- 13** Remplacement porte d'entrée et interphone extérieur (sauf en cas de dégradation)
- 14** Canalisation du réseau d'alimentation en eau potable
- 15** Curage colonne d'eau usée
- 16** Remplacement de fenêtres/jalousies



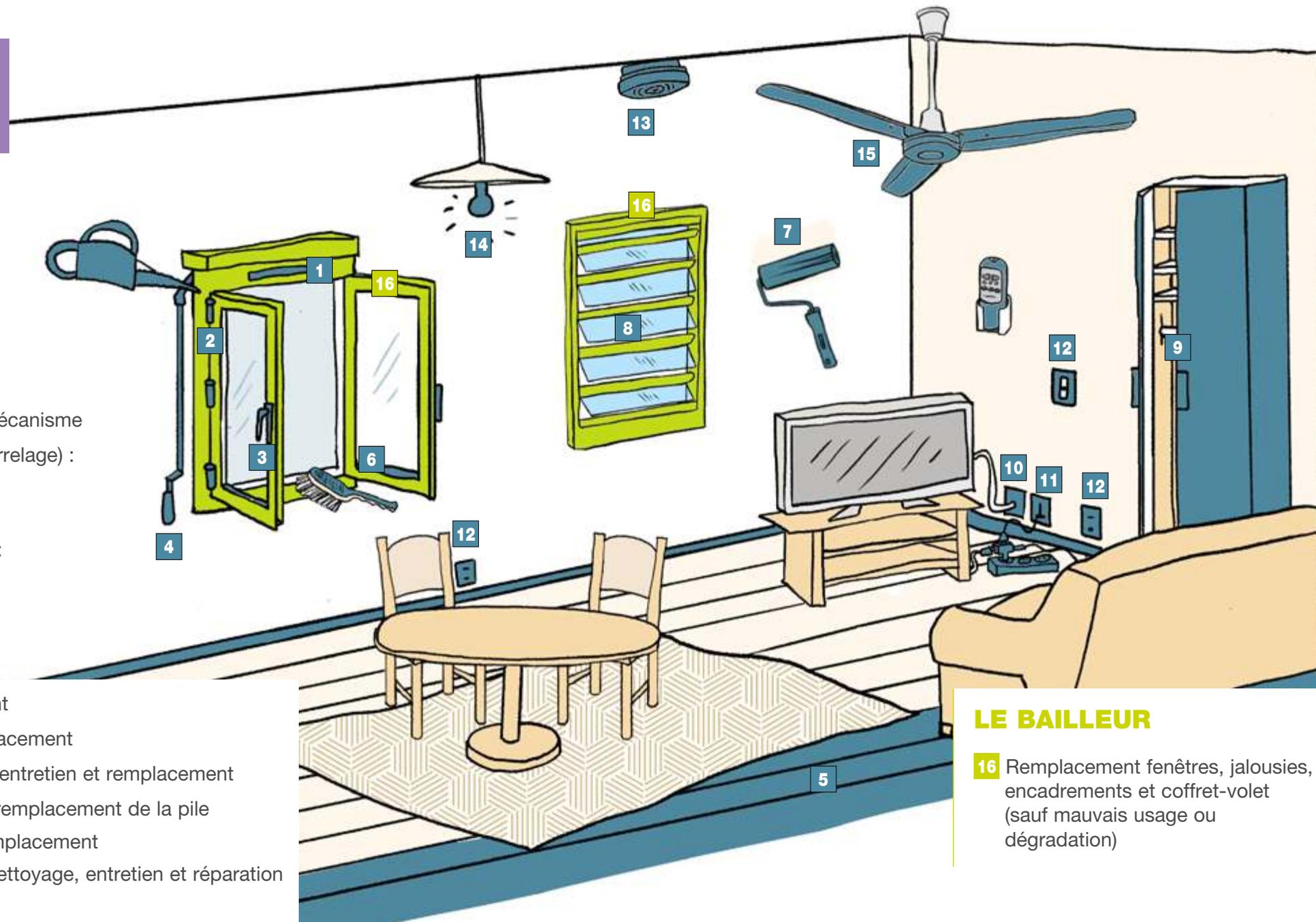
CONTRATS D'ENTRETIEN

- 17** Ventilation mécanique contrôlée (VMC)
À défaut d'un contrat d'entretien proposé par le bailleur, le locataire répare et entretient ses équipements.
En cas de doute, contactez votre agence.

Pièce à vivre

LOCATAIRE

- 1** Grille d'entrée d'air
- 2** Gonds et paumelles
- 3** Poignée de fenêtre et mécanisme de manœuvre des jalousies
- 4** Volets roulants (lames de stores, manivelles ou sangles) : graissage et entretien courant, entretien du mécanisme
- 5** Sol (parquet, dalles, linoléum ou carrelage) : entretien et pose de raccords
- 6** Joints de vitrage (pareclose, etc.)
- 7** Peintures et rebouchage des trous : murs et plafonds
- 8** Vitres
- 9** Placards dont portes, boutons et poignées
- 10** Prise TV : entretien et remplacement
- 11** Prise téléphone : entretien et remplacement
- 12** Prises de courant et interrupteurs : entretien et remplacement
- 13** Détecteur de fumée : nettoyage et remplacement de la pile
- 14** Ampoules/douilles : entretien et remplacement
- 15** Brasseur d'air et télécommande : nettoyage, entretien et réparation



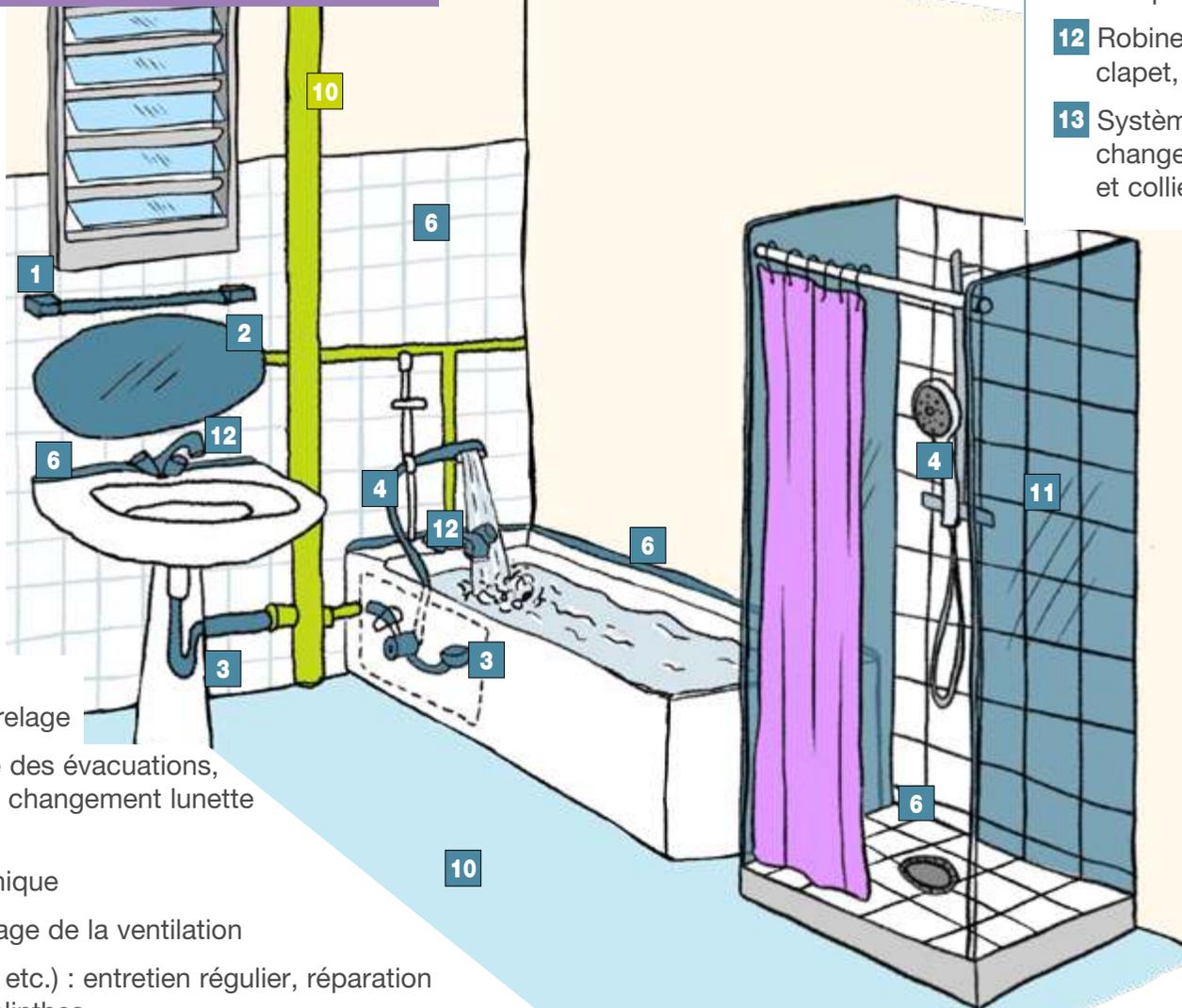
LE BAILLEUR

- 16** Remplacement fenêtres, jalousies, encadrements et coffret-volet (sauf mauvais usage ou dégradation)

Salle de bains et WC

LOCATAIRE

- 1 Applique sanitaire et ampoules : entretien et réparation
- 2 Miroir
- 3 Siphon (débouchage et remplacement joint)
- 4 Flexible de baignoire/douche
- 5 Peinture murs et plafonds : maintien en état de propreté, menus raccords de peinture, rebouchage de trous
- 6 Remplacement joints silicone, faïence et carrelage
- 7 Toilettes : débouchage des évacuations, remplacement fixation, changement lunette de la cuvette
- 8 Porte de la gaine technique
- 9 Nettoyage et débouchage de la ventilation
- 10 Sols (carrelage, dalles, etc.) : entretien régulier, réparation et remplacement des plinthes



LOCATAIRE

- 11 Douche et paroi de douche : entretien et réparation
- 12 Robinetterie : entretien (joint, presse, clapet, étoupe)
- 13 Système de chasse d'eau : changement joint, flotteur, joint cloche et collier

LE BAILLEUR

- 14 Remplacement de la colonne d'eau usée
- 15 Canalisation du réseau d'alimentation en eau potable
- 16 Ballon électrique / Chauffe-eau solaire (si posé par le bailleur)



CONTRAT D'ENTRETIEN

- 17 Ventilation mécanique contrôlée (VMC)

Espaces extérieurs

maison individuelle

LOCATAIRE

- 1 Entretien de l'antenne parabolique individuelle/TV
- 2 Dégorgement des chéneaux et gouttières
- 3 Entretien des ouvertures d'aération
- 4 Retrait de la mousse sur les auvents et la toiture
- 5 Entretien des pelouses, taille des arbres et des arbustes, remplacement des arbustes
- 6 Vidange de la fosse septique individuelle
- 7 Éclairage extérieur (applique et ampoule)
- 8 Remplacement de la boîte-aux-lettres
- 9 Ramonage du conduit de fumée

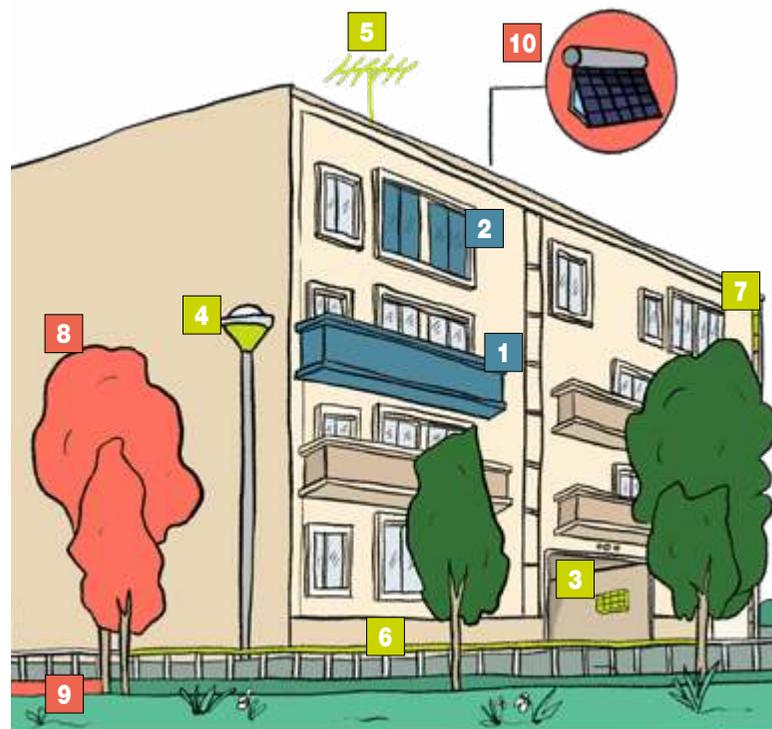


CONTRATS D'ENTRETIEN

- 10 Panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire
- 11 Espace vert non privatif

Espaces extérieurs

immeuble collectif



LOCATAIRE

- 1 Balcon : débouchage et évacuation
- 2 Volets et grilles : entretien et graissage serrurerie

LE BAILLEUR

- 3 Remplacement des boîtes-aux-lettres
- 4 Éclairage extérieur : remplacement de l'éclairage et de l'équipement
- 5 Antenne : réparation et remplacement
- 6 Clôture et portillon : réparation et remplacement
- 7 Canalisations : entretien et réparation

CONTRATS D'ENTRETIEN

- 8 Élagage des arbres
- 9 Entretien des espaces verts
- 10 Entretien et réparation de la production d'eau chaude solaire

Comment entretenir et réparer ?

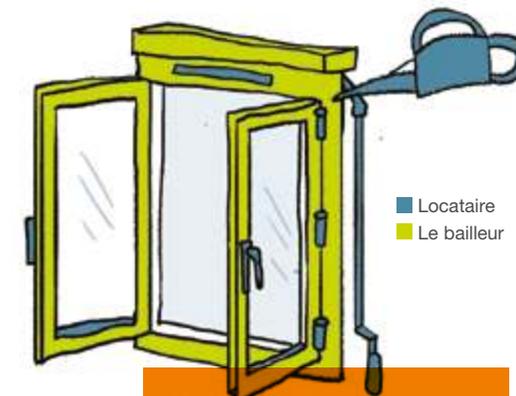
Fiches pratiques

Réparation et entretien des parties intérieures

- Un carreau de faïence cassé ou décollé ? Un objet à fixer au mur ? Il est impératif d'informer votre bailleur avant tous travaux de percement des murs ou de remplacement de carrelage.



À mémoriser : les trous non rebouchés vous seront facturés lors de votre départ.



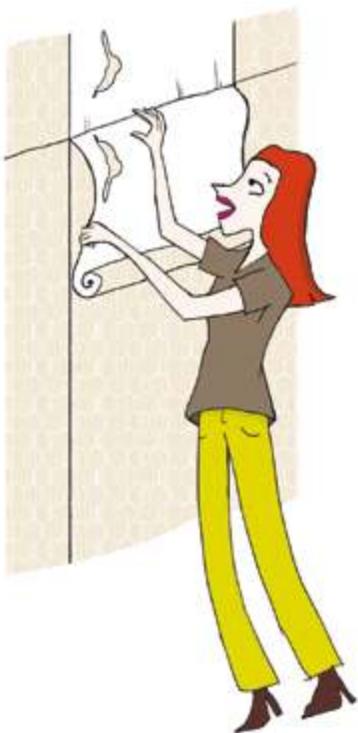
Veillez à graisser régulièrement les gonds des portes, fenêtres et placards, les paumelles, les serrures et les verrous de sécurité. Changez-les si nécessaire.

- L'entretien de vos sols se fait avec des produits adaptés à leur nature et non à grande eau. De même, pour préserver les revêtements, prévoyez des protections sous les pieds de vos meubles.

Fiches
pratiques

Réparation et entretien des parties intérieures

- Veillez à ne jamais percer vos sols, notamment lors de l'installation d'une barre de seuil. En cas de besoin, demandez conseil à votre chargé(e) de clientèle.



Ne détériorez pas les joints d'étanchéité de vos fenêtres en les peignant. Ne percez pas les menuiseries des fenêtres.



■ Locataire
■ Le bailleur

- Lessivez régulièrement vos murs peints avec de l'eau tiède.

Fiches
pratiques

Réparation et entretien des parties intérieures

Veillez à nettoyer régulièrement vos interrupteurs, sans oublier votre détecteur autonome de fumée.



Pour éviter les infiltrations dans vos menuiseries, vérifiez périodiquement que les rainures d'égouttage de vos fenêtres et les trous d'évacuation d'eau ne sont pas bouchés.

- En cas de perte de clés ou de serrure défectueuse, prévoyez de remplacer les éléments perdus, manquants ou cassés.

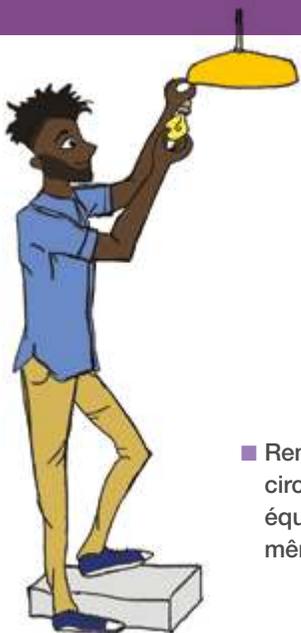


■ Locataire
■ Le bailleur

Fiches pratiques

Votre sécurité

Pensez à ne jamais intervenir sur l'installation électrique ou sur un équipement si le courant n'est pas coupé, même pour changer une ampoule.



- Vérifiez régulièrement le bon état des interrupteurs et des prises de courant. Remplacez-les si nécessaire.
- Pour débrancher une prise sans risquer de la dégrader, tenez la prise en tirant sur la fiche.



■ Locataire

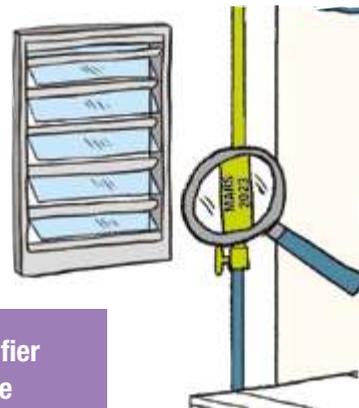
- Remplacez les coupe-circuits hors d'usage par un équipement identique et de même calibre.

Attention à l'utilisation excessive de rallonges et aux multiprises surchargées qui risquent de chauffer. Préférez les multiprises avec interrupteur ou coupe-veille, qui peuvent s'éteindre automatiquement ou facilement.

Fiches pratiques

Votre sécurité

- Pour votre sécurité, ne modifiez pas l'installation électrique de votre logement.



■ Locataire
■ Le bailleur

Pensez à vérifier votre bouteille de gaz ainsi que la date de préemption sur votre flexible de gaz.

Rappelez-vous que l'utilisation d'un appareil électrique doit se faire sans contact avec l'eau.



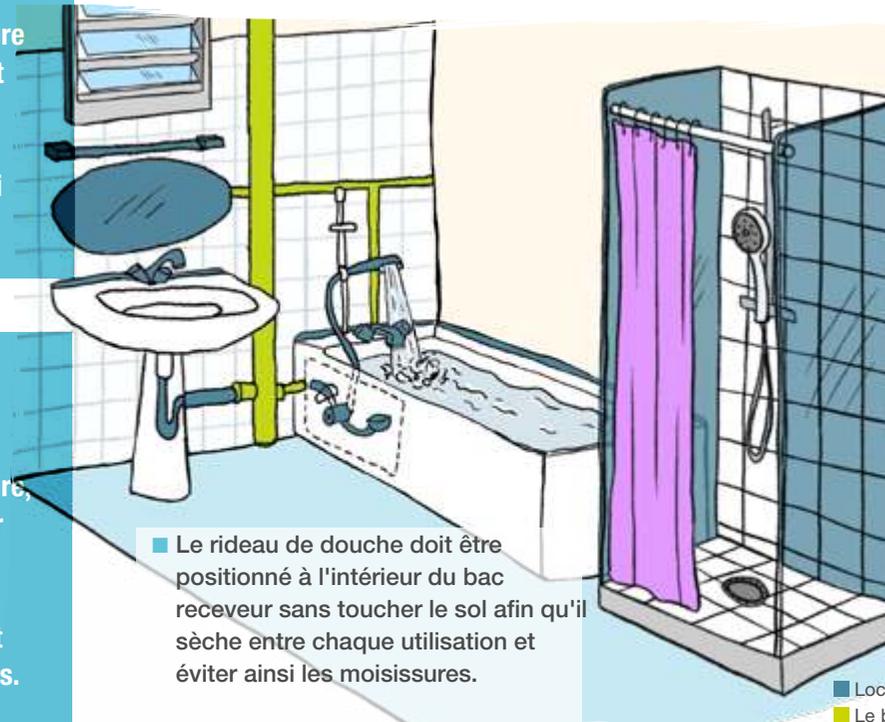
- Pour votre sécurité, maintenez vos bouches de ventilation dégagées.

Fiches pratiques

Les installations de plomberie

Pour prévenir infiltrations et moisissures, les joints en silicone autour des lavabo, baignoire et évier doivent être nettoyés régulièrement et remplacés si besoin.

- Prenez garde aux blocs désodorisants, jouets d'enfant, coton, tissu, tampons et serviettes hygiéniques, et autres éléments qui pourraient boucher vos toilettes. Toute réparation liée à un engorgement ponctuel dû à une mauvaise utilisation des canalisations se fera à vos frais.



Un contrôle régulier des siphons des lavabo, baignoire, douche et évier est nécessaire afin d'éviter l'encrassement des évacuations.

Fiches pratiques

Les installations de plomberie



Une fuite apparaît au niveau de la douchette ou du flexible de douche ? Il est temps de les remplacer ou de changer les joints.

- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement du robinet d'arrêt de l'alimentation d'eau de votre logement. En cas de fuite importante, coupez l'eau au plus vite en fermant le robinet d'arrêt d'eau.

- Ne versez pas d'huile ou de graisse fondue dans vos canalisations. En refroidissant, elles se solidifient et bouchent vos conduits.

Fiches pratiques

La ventilation

Pensez à aérer votre intérieur au moins 10 minutes par jour, même si votre logement est équipé d'une VMC, pour éviter l'accumulation de mauvaises odeurs ainsi que la formation de moisissures. Si des moisissures apparaissent, nettoyez-les régulièrement au vinaigre blanc et au bicarbonate de soude. Attention, si des traces de moisissures sont présentes au moment de l'état des lieux de sortie, les travaux de remise en état seront à votre charge.

- Pour votre sécurité, vos hottes ou sèche-linge ne doivent pas être raccordés aux bouches de ventilation. Pensez à changer ou à nettoyer le filtre régulièrement.

Laissez entrouvert des deux côtés de votre logement pour une aération naturelle et traversante.

■ Locataire
■ Le bailleur

Soyez prudent, ne bouchez pas vos grilles de ventilation et nettoyez-les régulièrement. Elles permettent de renouveler l'air dans toutes les pièces de votre logement et d'éviter les moisissures.



- Votre VMC permet un renouvellement d'air automatique. Il ne faut jamais l'obstruer ou l'arrêter.

Fiches pratiques

Réparation et entretien des parties extérieures



Boîtes aux lettres :

■ Locataire

Remplacement des serrures et des clés

■ Le bailleur

Remplacement des boîtes aux lettres

- Ne surchargez pas votre balcon.
- Ne lavez pas votre balcon à grande eau.
- Les jardinières doivent être placées à l'intérieur de votre balcon.



Balcon :

■ Locataire

Débouchage, évacuation



Les annexes (balcon, terrasse, loggia, jardin, garage, box et cave) font aussi partie de votre logement. Vous êtes donc responsable de leur entretien et de leur réparation éventuelle.

Les évacuations sont conçues pour les eaux pluviales. Aucun déchet ou matière solide ne doit en obstruer l'écoulement. Il est interdit de modifier et/ou de se raccorder aux réseaux en ajoutant des équipements.



Avant tous travaux, renseignez-vous auprès de votre bailleur. Toute transformation (pose de carrelage, modification des cloisons ou des appareils sanitaires, extension, parabole, transformation de clôture, pose de climatiseur...) nécessite une autorisation écrite du bailleur. Faute d'autorisation, le bailleur peut vous demander de remettre le logement dans son état d'origine, à vos frais, au moment de votre départ.

Le décret qui établit la liste des réparations locatives est le décret n° 87-712 du 26 août 1987

« Sont des réparations locatives les travaux d'entretien courant et de menues réparations, y compris les remplacements d'éléments assimilables auxdites réparations, consécutifs à l'usage normal des locaux et équipements à usage privatif (...). »

La liste établie par le décret couvre :

- les parties extérieures dont le locataire a l'usage exclusif ;
- les ouvertures intérieures et extérieures ;
- les parties intérieures ;
- les installations de plomberie ;
- les équipements d'installations électriques ;
- les autres équipements mentionnés au contrat de location.

Pour consulter l'intégralité du décret et son annexe, reportez-vous à votre état des lieux ou rendez-vous sur le site Internet :

www.legifrance.gouv.fr





Service client

02 62 521 521

Du lundi au jeudi
de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.
Le vendredi
de 7 h 30 à 12 h.

Service d'urgence

08 06 800 521

Les soirs, les week-ends
et les jours fériés.

Plateforme de paiement du loyer

09 70 28 92 35



Retrouvez-nous sur :

- L'espace client : www.sidr.fr
- L'appli *Zapay* pour le paiement du loyer
- L'appli *Geko* pour les avantages famille

La SIG
à votre écoute

Siège social

33, avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris

www.groupe-cdc-habitat.com

